

TABLEAU COMPARATIF

Texte en vigueur	Texte de la proposition de loi	Texte élaboré par la commission en vue de l'examen en séance publique
<p>—</p> <p>Loi n° 2015 990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques</p>	<p>—</p> <p>Proposition de loi tendant à prolonger le délai de validité des habilitations des clercs de notaires</p>	<p>—</p> <p>Proposition de loi tendant à prolonger le délai de validité des habilitations des clercs de notaires</p>
<p><i>Art. 53. — (...)</i></p>	<p>Article unique</p>	<p>Article unique</p>
<p>3° L'article 10 est abrogé. Toutefois, sauf révocation, les habilitations conférées avant le 1^{er} janvier 2015 continuent à produire leurs effets jusqu'au premier jour du douzième mois suivant celui de la promulgation de la présente loi ;</p>	<p>À la fin de la seconde phrase du 3° du I de l'article 53 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, les mots : « jusqu'au premier jour du douzième mois suivant celui de la promulgation de la présente loi » sont remplacés par les mots : « jusqu'au 31 décembre 2020 ».</p>	<p><i>(Non modifié)</i></p>
<p>(...)</p>		